

Mettre en place un dispositif d'amélioration du parc ancien privé



Grand Lieu Communauté

Aude CHASSERIAU

1 rue de la Guillauderie
PA de Tournebride – CS30003
44 118 LA CHEVROLIERE
02 51 70 91 11
grandlieu@grandlieu.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIFS DE L'ACTION

Optimiser les capacités du tissu existant et du parc ancien.
Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général à l'échelle du Pays de Retz.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Pays de Retz

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les propriétaires occupants et les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sous condition de ressources pour les propriétaires occupants et sous réserve de conventionnement pour les propriétaires bailleurs.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour les propriétaires occupants une maison d'habitation de plus de 15 ans, sous condition de ressources :

- Subvention rénovation énergétique : 500 €
- Subvention maintien à domicile : 500 €

Pour les propriétaires bailleurs :

- Subvention « amélioration de la performance énergétique » : 10% (plafonnée à 3000 €) du montant HT des travaux

Dans le cadre du passage d'un logement locatif privé en logement locatif social, une subvention pourra être allouée pour les dossiers conventionnés avec l'ANAH pour une durée de 9 ans minimum.

- Subvention pour la réhabilitation des logements moyennement ou très dégradés : 10% (plafonnée à 3000 €) du montant HT des travaux
- Aide conditionnée au conventionnement du logement avec l'ANAH pour 9 ans minimum
- Une subvention a été créée pour compenser la perte de loyer pour les dossiers liés au transfert d'un logement locatif privé en logement social : plafonnée à 3000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

CITÉMETRIE, ADIL, CAUE, Alisée

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Entre 10 000 et 20 000 € annuel pour le suivi et l'animation du PIG + primes.

Mise en place du Guichet unique pour un budget d'environ 10 500 € subventionné par le PETR à hauteur de 8 000 € dans le cadre de l'expérimentation « préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique » de l'Habitat (ADEME).

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Depuis le lancement du PIG en mars 2018 :

210 dossiers accordés (97 maintiens à domicile + 113 rénovation énergétique).

105 000 € de subventions accordées pour l'ensemble de ces dossiers.

